

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIÈME COMMISSION
7ème séance
tenue le
mardi 9 octobre 1984
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7ème SEANCE

Président : M. DITZ (Autriche)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES ETAT
RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

- a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
- d) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
- e) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
- f) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
- g) FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
- h) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION
- i) FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
- j) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DE QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/39/SR.7
19 octobre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/39/5, vol. I, II et III et Corr.1, et Add.1 à 7, Add.8 et Corr.1, et Add.9, A/39/510)

- a) ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
- d) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
- e) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE
- f) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
- g) FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
- h) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION
- i) FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
- j) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1. Mlle EFFANGE (Cameroun) dit que la délégation camerounaise constate avec plaisir que les administrations ont fait des efforts concrets pour remédier aux insuffisances décrites par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports pour 1981 et 1982, qu'on a donné suite promptement aux recommandations du Comité concernant la nécessité d'exercer un contrôle budgétaire plus efficace et que grâce à l'amélioration remarquable de la gestion financière du PNUD en 1983, l'excédent des recettes sur les dépenses s'est chiffré à 87 millions de dollars. Elle apprécie également - même si ces efforts restent insuffisants - les mesures prises par certaines administrations en vue de réduire le volume des monnaies non convertibles qu'elles ont accumulées.

2. Accueillant avec satisfaction les observations faites par les chefs de secrétariat du PNUD, du FISE et du FNUAP, la représentante du Cameroun exprime l'espoir que des observations similaires des chefs d'autres secrétariats figureront dans les rapports publiés à l'avenir. A ce propos, il est particulièrement intéressant de noter que le Secrétaire général se propose de faire à l'avenir des observations sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

/...

(Mlle Effange, Cameroun)

3. Il convient de souligner que les insuffisances relevées en ce qui concerne la gestion financière, l'exécution des projets ou d'autres aspects de l'administration ne représentent pas nécessairement une infraction aux règles de gestion financière ou une interprétation erronée de ces règles. Divers facteurs, tels que les fluctuations monétaires et l'irrégularité des versements de contributions volontaires, nuisent à l'efficacité des administrations. Il importe donc que tous les Etats Membres versent en temps voulu les contributions qu'ils ont annoncées.

4. Malgré l'amélioration de sa gestion, l'UNITAR demeure confronté à des difficultés financières, le montant des contributions annoncées étant inférieur à celui des ressources minimales nécessaires. On n'a pu équilibrer le budget qu'en supprimant certaines activités de recherche et en gelant quatre des cinq postes d'administrateur prévus pour la Division de la recherche. Les activités de l'UNITAR revêtent une importance vitale pour les pays nouvellement indépendants. Il est regrettable qu'un manque de soutien financier ait considérablement entravé les programmes de formation et de recherche de l'Institut, qui répondent à des besoins pressants.

5. M. FORAN (Contrôleur) dit que l'Administration a déjà donné suite à un certain nombre de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Celles qui n'ont pas encore été mises en oeuvre seront intégralement appliquées, en consultation avec le Comité.

6. En ce qui concerne la nécessité d'établir les prévisions de dépenses en temps opportun, les instructions relatives à la présentation des demandes de crédit pour l'exercice biennal 1986-1987 ont été publiées bien plus tôt que les années précédentes. Conformément au nouveau règlement régissant la planification des programmes, on a arrêté un calendrier précis pour l'établissement des prévisions de dépenses et l'examen de ces prévisions par le Comité du programme et de la coordination ainsi que par le Comité consultatif, calendrier qui devrait permettre de présenter en temps voulu toute la documentation relative au budget.

7. Les commissaires aux comptes ont appelé l'attention sur le fait que les procédures budgétaires concernant l'emploi de consultants n'avaient pas été respectées. De nouvelles procédures ont été instituées en 1982 et leur application a fait récemment l'objet d'une vérification intérieure des comptes. Les diverses recommandations formulées à ce sujet sont actuellement à l'étude, afin que des solutions puissent être apportées aux problèmes qui subsistent.

8. L'Administration partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne le montant élevé des engagements non réglés et fournira à ce propos des renseignements détaillés au Comité consultatif. Entre temps, on a pris, en vue de réduire ce montant, un certain nombre de mesures consistant en une révision plus approfondie de ces engagements et un examen de la façon dont les fonctionnaires habilités à engager des dépenses s'acquittent de leurs fonctions.

/...

(M. Foran)

9. Des mesures ont été prises également pour veiller à ce que l'anomalie constatée en ce qui concerne l'imputation de dépenses de l'Office des Nations Unies à Genève sur les chapitres 28 et 32 du budget ne se reproduise pas. Le projet de budget pour l'exercice biennal 1986-1987 sera examiné attentivement de façon à s'assurer que des dépenses telles que la rénovation des bâtiments sont effectivement imputées sur le chapitre 32 et d'autres dépenses telles que l'entretien des ascenseurs sur le chapitre 28.

10. Il est encourageant que les commissaires aux comptes aient jugé satisfaisante dans l'ensemble la gestion des fonds d'affectation spéciale. Des efforts sont faits sans relâche pour veiller au respect intégral des instructions administratives relatives à ces fonds et les unités administratives compétentes ont été priées d'en suivre le fonctionnement de plus près.

11. Des mesures ont été prises pour remédier aux insuffisances du système automatisé pour les achats et les paiements. Conformément aux recommandations des commissaires aux comptes, le Bureau des services généraux continuera de perfectionner ce système et publiera des manuels relatifs aux procédures à suivre à l'intention des usagers. On n'envisage pas d'extensions majeures du système.

12. L'Administration établit actuellement des plans en vue d'un programme d'inventaire, déterminant le mode d'exécution et la rentabilité d'un tel processus. On a entrepris un inventaire du matériel de bureau qui permettra de vérifier dans quelle mesure on utilise les biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies et qui fournira des données en vue d'un inventaire détaillé de ces biens.

13. En ce qui concerne le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, on s'attache en priorité à éliminer les lenteurs administratives qui retardent la fourniture de l'assistance et à éviter les achats de matériel ne convenant pas. Le Bureau a réduit au minimum les formalités administratives à remplir dans les situations d'urgence et un examen des pratiques en matière d'achat a été entrepris en vue de mieux satisfaire les besoins.

14. Pour ce qui est des voyages, à l'amélioration apportée par la délégation des pouvoirs aux chefs des services administratifs et aux chefs des départements s'ajouteront des procédures complémentaires selon lesquelles l'approbation préalable du Cabinet du Secrétaire général sera requise pour les voyages ayant trait à des réunions ou conférences. Les fonctionnaires participant à des réunions proviennent généralement de plusieurs services administratifs et il faudrait donc désigner un point central pour assurer une coordination appropriée. Les dépenses engagées par l'Organisation des Nations Unies au titre des voyages officiels se sont chiffrées à 30 millions de dollars en 1982, à 30,2 millions de dollars en 1983 et à 17,3 millions de dollars au cours du premier semestre de 1984.

15. Les retards survenus dans l'exécution des programmes de coopération technique demeurent un sujet de préoccupation. Des procédures visant à évaluer l'utilité des stages offerts à des boursiers sont en vigueur et l'automatisation des fonctions d'appui a permis d'améliorer la gestion du programme de bourses.

/...

(M. Foran)

16. Les dépassements de crédits constatés en ce qui concerne certains projets de l'ONUDI sont imputables aux retards dans l'établissement des descriptifs officiels révisés de ces projets. Des efforts ont été faits pour accélérer le processus de révision des projets. Il convient de noter toutefois que des impondérables ralentissent parfois l'exécution des projets. L'ONUDI est en train de remanier certaines de ses procédures relatives à l'exécution des projets et à l'établissement de rapports y relatifs.

17. Un service de vérification intérieure des comptes hautement compétent constitue un instrument de gestion important, d'autant plus nécessaire que l'on tend vers une décentralisation et une délégation des pouvoirs aux bureaux extérieurs. A cet égard, toutes les opérations de vérification des comptes sont conformes aux normes reconnues dans ce domaine. L'adoption d'une méthode consistant à axer les opérations de vérification sur les systèmes a accru la productivité du personnel et la poursuite du programme de formation contribuera à améliorer encore davantage la qualité du processus de vérification.

18. On s'est inquiété de savoir si la Division de vérification intérieure des comptes n'outrepassait pas son mandat. Pour vérifier si les crédits alloués sont utilisés de manière rentable, il faut non seulement que les vérificateurs des comptes examinent les dépenses engagées, mais aussi qu'ils déterminent si l'on a tiré le meilleur parti des ressources de l'Organisation. Il convient également de souligner que, conformément aux règles régissant la planification des programmes, la Division examine les procédures utilisées par les services chargés d'évaluer les programmes, mais ne procède pas elle-même à ce genre d'évaluations. Un examen minutieux des fonctions de vérification intérieure des comptes sera entrepris parallèlement à l'établissement des prévisions de dépenses pour 1986-1987.

19. Au Siège un consultant a été recruté pour examiner les opérations des services de restauration, en ce qui concerne notamment les prix et les coûts. Après avoir examiné le rapport de ce consultant, l'Administration prendra des mesures tendant à équilibrer la situation financière des services de restauration.

20. De nouvelles instructions seront publiées en vue de clarifier les responsabilités en cas de pertes de biens appartenant à l'Organisation ou sur lesquels l'Organisation exerce un contrôle. Il convient de noter que tous les documents concernant l'inscription de pertes de biens au compte des pertes et profits sont examinés par le Comité de contrôle du matériel.

21. Si les traitements des 17 fonctionnaires du Centre du commerce international ont été imputés par erreur sur le budget ordinaire, les sommes en question ont été intégralement remboursées au moyen du Fonds pour les dépenses d'appui au programme. Aucun poste existant n'a fait l'objet d'un transfert entre le budget ordinaire du Centre et le Fonds pour les dépenses d'appui au programme et l'Administration du Centre est convenue de veiller à ce qu'une telle situation ne se reproduise pas.

/...

22. M. BROWN (Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le PNUD a déjà pris des mesures tendant à remédier aux insuffisances signalées par les commissaires aux comptes. Excepté dans les situations d'urgence, il sera mis fin à la pratique consistant à recruter des consultants avant que leurs contrats n'aient été signés, ce qui en fait ne s'est produit que dans un nombre infimes de cas, représentant moins de 1 p. 100 du total. Pour garantir que les fonds fournis par les donateurs sont utilisés économiquement, l'Administrateur se conformera aux directives relatives aux voyages en mission que le Secrétaire général a établies pour l'Organisation des Nations Unies. A compter de 1985, le Conseil d'administration du PNUD examinera dans son intégralité le rapport du Comité des commissaires aux comptes, en commençant par le rapport concernant l'exercice terminé le 31 décembre 1983.

23. M. ADACHI (Contrôleur adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) appelle l'attention sur les commentaires du Directeur général du FISE ayant trait à l'évaluation des projets, qui figurent aux paragraphes 2 et 3 de la section IV du document A/39/5/Add.2. Pour ce qui est de l'appel à la concurrence, des instructions ont été publiées pour faire en sorte que toutes les offres soient soumises au Comité de révision des contrats. Les commissaires aux comptes ont fait des observations sur le fait que le Comité a pour pratique d'approuver des prix globaux en ce qui concerne expressément les achats de véhicules. En l'occurrence, le Comité autorise les achats multiples basés sur les barèmes de prix des fabricants - ce qui réduit les formalités administratives - étant donné que quelque 1 500 véhicules sont commandés chaque année. Cette pratique est actuellement à l'examen et sera modifiée si nécessaire.

24. S'agissant de la gestion de trésorerie, il convient de noter qu'à la fin de 1983, le montant des disponibilités déposées dans les comptes courants, dont bon nombre sont porteurs d'intérêts, ne dépassait pas 15 millions de dollars. Ce montant représentait environ 10 p. 100 du total des avoirs du FISE et correspondait en moyenne à moins de deux semaines de décaissements. Il est donc nettement inférieur au montant moyen prévu dans les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Dans les cas où les disponibilités dépassent le niveau souhaitable, la situation est immédiatement redressée grâce à l'application de certaines procédures systématiques. Il convient de noter également que le FISE a recouru, à titre expérimental, à des comptes bancaires à solde nul, réduisant ainsi les soldes maintenus dans des comptes non porteurs d'intérêts. Les fonctions de placement sont centralisées à New York, ce qui garantit une gestion globale des fonds présentant un bon rapport coût-efficacité.

25. Un inventaire complet des biens du siège du FISE sera mené à bien d'ici la fin de 1984. Pour limiter les formalités administratives et les dépenses, on a confié aux bureaux extérieurs la responsabilité de procéder à leurs propres inventaires.

26. De nombreux intervenants se sont félicités de l'incorporation, dans le document A/39/5/Add.2 des commentaires du Directeur général du FISE sur les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. M. Adachi informe la Commission que l'Administration est tout à fait disposée à poursuivre à cette pratique à l'avenir.

/...

27. M. DOO KINGUE (Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) dit qu'il est conscient que l'UNITAR n'a pas joui d'une très bonne réputation ces dernières années. Les difficultés financières de l'Institut, dues au déclin de l'appui financier apporté par les Etats membres n'ont rien arrangé. Cependant, aucun effort n'est épargné pour rehausser le prestige de l'Institut. Des mesures importantes ont été adoptées pour améliorer la gestion générale et des progrès ont été accomplis dans ce domaine en 1983, bien que l'UNITAR ait hérité d'un budget intrinsèquement déficitaire.

28. Des initiatives ont été prises en vue d'éliminer le déficit budgétaire. Premièrement, les dates de la session du Conseil d'administration ont été reportées de septembre à mars-avril. De cette manière, le Conseil peut examiner le budget-programme annuel de l'Institut à la lumière des résultats de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement. En outre, le Comité des finances du Conseil d'administration, qui comprend à présent des représentants de tous les grands pays donateurs, est mieux en mesure de contrôler l'utilisation des ressources et de donner des conseils sur le niveau auquel il convient de fixer le budget de l'UNITAR compte tenu des recettes escomptées.

29. Deuxièmement, le Directeur général a présenté au Conseil d'administration un budget équilibré pour 1984. Malheureusement, ce budget n'a pu être établi qu'en éliminant la plupart des activités imputées sur le Fonds général dans le domaine de la recherche. En conséquence, les fonctions de l'UNITAR ont été quelque peu réduites, car il aurait fallu un million de dollars supplémentaire pour financer toutes les activités de manière appropriée. Le versement de contributions volontaires plus généreuses en 1984 permettrait à l'UNITAR de rétablir la Division de la recherche qui a pratiquement cessé ses activités.

30. S'agissant du rapport coût-utilité des opérations de l'UNITAR, M. Doo Kingue souligne qu'en utilisant pour ses cours de formation les compétences de hauts fonctionnaires de l'ONU dont les services sont fournis à titre gracieux et en ayant recours de la même manière, aux talents de stagiaires provenant de plusieurs universités de la région new-yorkaise, pour ses travaux de recherche, l'UNITAR triple ou quadruple en fait la valeur de chaque dollar qu'il consacre à la formation et à la recherche. Les activités de l'UNITAR représentent en réalité un très bon investissement et leur rentabilité est réellement très élevée.

31. En ce qui concerne les arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR, le Conseil d'administration est pleinement conscient qu'il faudra peut-être un certain temps avant que les solutions proposées au problème du financement de l'Institut portent leurs fruits. Il a donc recommandé au Secrétaire général de prier les Etats Membres d'accroître sensiblement leurs contributions volontaires à l'UNITAR dans l'intervalle, de sorte que le montant des ressources du Fonds général pour la période 1984-1985 soit suffisant pour que l'Institut puisse poursuivre efficacement ses travaux.

(M. Doo Kingue)

32. Aux fins de revitaliser le système des contributions volontaires proprement dit, il faudrait premièrement encourager un aussi grand nombre de pays que possible à faire des annonces de contributions lors de la Conférence qui doit se tenir à cet effet les 7 et 8 novembre 1984. Deuxièmement, chaque Etat Membre devrait essayer d'accroître sa contribution d'au moins un tiers afin que l'on puisse combler le manque de ressources en 1985. Troisièmement, il faudrait constituer un fonds de réserve utilisable, en cas de besoin, pour compenser un manque de contributions volontaires et éviter de devoir équilibrer le budget en fermant des divisions du secrétariat de l'UNITAR. Le Directeur général espère que chaque Etat Membre examinera avec toute la célérité requise les trois mesures proposées.

33. M. WITTRIN (Directeur exécutif adjoint du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population) dit que le FNUAP accueille favorablement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et est résolu à prendre les mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre. Il note avec satisfaction que le Comité a continué en 1983 à vérifier les comptes des bureaux extérieurs. Les observations et recommandations qu'il a faites à cet égard sont très utiles et peuvent être mises à profit par tous les bureaux extérieurs.

34. S'agissant des déficiences constatées concernant l'exécution des projets, M. Wittrin donne à la Commission l'assurance que les procédures sont en train d'être améliorées, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, afin que des dépenses ne soient pas engagées sans qu'il y ait des allocations correspondantes. Quant aux faiblesses relatives à la vérification intérieure des comptes du FNUAP, il convient de signaler qu'en 1983, l'Administration a maintenu un dialogue permanent avec la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD et que la portée de la vérification intérieure des comptes a été élargie ultérieurement.

35. Le Comité des commissaires aux comptes a fait au FNUAP deux recommandations précises concernant d'une part les conditions et frais de voyage et d'autre part l'emploi de consultants. Comme suite à ces recommandations, le FNUAP, en étroite collaboration avec le PNUD, est convenu d'adopter les procédures et dispositions appliquées par l'Organisation des Nations Unies en matière de voyages. Quant à l'emploi d'anciens fonctionnaires en qualité de consultants, il s'efforcera autant que possible de respecter la recommandation du Comité.

36. M. NELSON (Président du Comité des commissaires aux comptes) dit que les observations et questions formulées lors de l'examen par la Cinquième Commission des rapports du Comité des commissaires aux comptes encouragent les commissaires aux comptes dans leur tâche qui est de contribuer à rendre encore plus efficaces notamment les procédures financières, les systèmes de comptabilité, les contrôles financiers internes et, de manière générale, l'administration et la gestion de l'Organisation.

/...

(M. Nelson)

37. S'agissant des préoccupations exprimées par le représentant des Etats-Unis concernant le déficit croissant des restaurants et services annexes au Siège, le Comité des commissaires aux comptes a effectué, dans le cadre de sa vérification pour l'exercice biennal 1982-1983, une étude provisoire des activités productrices de recettes à New York, Genève et Vienne, qui portait, entre autres, sur les services de restauration à New York. Plusieurs recommandations ont été présentées à l'Administration et celle-ci a fait savoir qu'elle prendrait des mesures en vue d'assainir la situation financière de ces services. Le Comité des commissaires aux comptes procédera ensuite à une étude plus approfondie et fera des observations à ce sujet dans son rapport à l'Assemblée générale en 1986.

38. Le représentant de l'Inde a indiqué que la vérification intérieure des comptes ne devrait pas être alourdie par des évaluations de programme. Le Comité des commissaires aux comptes partage ce souci mais voudrait préciser, toutefois, que cette vérification doit comprendre un examen des méthodes d'évaluation actuellement utilisées afin de mesurer l'efficacité de l'exécution des programmes et des rapports établis à ce propos. En principe, toutefois, les vérificateurs des comptes ne sont pas censés prendre part au processus d'évaluation proprement dit.

39. S'agissant des questions examinées dans le rapport de 1982 concernant le HCR et abordées à nouveau dans le rapport pour 1983, M. Nelson signale que ces questions se rapportent au solde des liquidités non utilisées des bureaux extérieurs et sont résumées sous la rubrique "gestion des liquidités" dans les deux rapports. Le Comité a également noté, à propos des activités relatives aux projets, que l'Administration n'avait pas encore pris des mesures appropriées en ce qui concerne les projets dont l'exécution était achevée et les dépassements de crédits. Il sera fait spécifiquement référence à ces questions dans les rapports ultérieurs.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (suite) (A/39/11 et Corr.1)

40. M. PINHEIRO-GUIMARAES (Brésil) dit que la délégation brésilienne déplore que le Comité des contributions, malgré des efforts louables, n'ait pas pu trouver d'autres méthodes d'établissement du barème des quotes-parts. Sa conclusion selon laquelle il faudrait, en attendant de nouvelles études, continuer d'utiliser le revenu national, en appliquant la formule de dégrèvement actuelle, est insatisfaisante.

41. Néanmoins, deux recommandations du Comité représentent un progrès important. La première, qui consiste à adopter une méthode permettant d'éviter des variations excessives des quotes-parts des différents pays d'un barème à l'autre, quoique encore imparfaite, semble très bien conçue. Le mécanisme visant à limiter ces variations constitue une amélioration - dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps - du processus de répartition des dépenses. Il ne devrait pas, toutefois, empêcher de prévoir d'autres allégations dans le calcul des quotes-parts.

/...

(M. Pinheiro-Guimaraes, Brésil)

42. La délégation brésilienne appuie pleinement la deuxième recommandation tendant à porter à 2 200 dollars la limite supérieure de la formule de dégrèvement pour les pays à faible revenu par habitant. Il aurait été préférable, toutefois, d'indiquer clairement qu'il faudrait procéder à un examen périodique du seuil ainsi que du coefficient d'abattement adoptés pour la formule de dégrèvement. Sans prendre nécessairement la formule d'une indexation automatique, un examen périodique permettrait de compenser les distorsions dues à l'inflation et les disparités croissantes entre les revenus par habitant des pays en développement et ceux des pays développés. Un tel examen périodique devrait faire partie intégrante de la formule de dégrèvement actuelle.

43. Les résultats de l'étude sur l'introduction des indicateurs socio-économiques dans la méthode actuelle de calcul des quotes-parts ont été décevants. Ils laissent entendre que, quels que soient les indicateurs choisis, le coefficient de pondération attribué à chacun d'entre eux ou les normes adoptées, ce système aurait des effets désavantageux pour la grande majorité des pays en développement. M. Pinheiro-Guimaraes doute que ces conséquences négatives soient réellement dues à des défauts intrinsèques de la méthode et pense que le Comité n'a consacré à cette étude ni le temps ni les ressources techniques nécessaires pour qu'elle soit scientifiquement valable. Les indicateurs socio-économiques qui figurent sur la liste longue et la liste courte mentionnées dans le rapport du Comité semblent avoir été sélectionnés au hasard, sans tenir suffisamment compte du rapport entre chaque indicateur et la capacité de paiement; qui plus est, le Comité des contributions ne donne guère d'explication au sujet des critères qui ont guidé le choix de ces indicateurs.

44. En outre, la norme utilisée pour comparer les indicateurs semble avoir été choisie de manière encore moins scientifique. A ce propos, la délégation brésilienne a de sérieuses objections à formuler concernant l'inclusion du Brésil dans le groupe des pays de l'OCDE aux fins d'établir une norme pondérée. Les indicateurs socio-économiques pour le Brésil, pays en développement, tiennent pleinement compte des graves problèmes et déséquilibres qui caractérisent généralement cette catégorie de pays; utiliser les indicateurs socio-économiques du Brésil pour ajuster en baisse ceux des pays de l'OCDE ne peut que fausser les résultats.

45. Le Comité des contributions prétend dans son rapport qu'il n'aurait pas pu effectuer des calculs plus précis, les données requises faisant défaut ou n'étant guère comparables; il convient de rappeler à ce propos que ces difficultés se posent aussi en ce qui concerne le revenu national, ce qui n'a jamais empêché de l'utiliser comme critère dans la méthode de calcul des quotes-parts.

46. La délégation brésilienne est convaincue de la nécessité d'effectuer une analyse plus détaillée dans de bonnes conditions et avec des ressources suffisantes. Le Comité des contributions pourrait par exemple demander au Bureau de statistique de l'ONU d'élaborer, dans un délai raisonnable, une étude véritablement scientifique et détaillée sur la question. Cette approche, très peu coûteuse, permettrait au Comité d'économiser le temps et les efforts nécessaires pour réunir et présenter les données statistiques de base.

/...

(M. Pinheiro-Guimaraes, Brésil)

47. Le Comité des contributions a également étudié les problèmes de l'inflation et de la conversion à l'aide des taux de change. La délégation brésilienne accueille favorablement les nouvelles études relatives aux taux de change corrigés des prix et aux parités de pouvoir d'achat. Elle est convaincue que les progrès techniques permettront d'envisager de mettre ces méthodes en pratique. Elle se félicite également de la décision prise par le Comité de prier le Secrétaire général d'entreprendre une étude comparative des méthodes utilisées par les organisations internationales pour déterminer la répartition de leurs dépenses. Une étude de ce genre serait pour le Comité un document de référence utile et une source d'informations pour tous les Etats Membres.

48. La délégation brésilienne est très sensible au souci exprimé par le Comité des contributions concernant la question de l'endettement extérieur. Il est impossible d'ignorer ce problème, qui a de graves incidences sur la vie économique de nombreux pays en développement et limite leur capacité de paiement. Le Comité doit concrétiser l'intention qu'il a manifestée d'en tenir compte lors de l'élaboration des futurs barèmes des quotes-parts. Les pays confrontés à une lourde dette extérieure sont en proie à des difficultés dont il est souvent fait obstruction dans les statistiques généralement utilisées pour établir les barèmes des quotes-parts; cependant, leurs problèmes sont réels et il est urgent de les atténuer. Il est donc extrêmement important que le Comité des contributions adopte, à sa prochaine session, les mesures qui s'imposent à cette fin, soit lorsqu'il examinera les mesures d'allègement, soit à tout autre stade.

49. Pour M. ODUYEMI (Nigéria), les conclusions du Comité des contributions sur l'utilisation d'indicateurs économiques et sociaux, soit à l'exclusion de tout autre soit combinés à la formule existante, sont claires. Sa délégation ne peut donc que convenir avec le Comité qu'il n'y a pas de meilleure solution que la méthode actuelle d'évaluation. Quant à savoir si le Comité a épuisé la liste des indicateurs possibles et si on aurait obtenu un résultat différent en utilisant davantage d'indicateurs affectés d'autres coefficients de pondération, ce sera à voir lorsqu'on disposera de meilleurs instruments théoriques et pratiques.

50. Puisqu'il n'y a pour le moment pas d'autre possibilité que de continuer à utiliser la méthode actuelle, il faut donc en analyser soigneusement les éléments pour l'appliquer plus équitablement. A cet égard, la délégation nigériane approuve le relèvement à 2 200 dollars du seuil fixé pour dégrevier les pays à faible revenu par habitant, mais pense que le Comité doit l'appuyer sur une base plus rationnelle. Quant au problème de la redistribution de la charge financière de ce relèvement, elle estime que tous les Etats Membres dont le revenu par habitant est supérieur au seuil devraient en assurer une quote-part proportionnelle à leurs ressources.

51. Comme l'indique le paragraphe 38 de son rapport, le Comité a décidé de s'en tenir à la période statistique de base décennale actuelle pour établir le prochain barème (1986-1988). La délégation nigériane approuve cette décision, tout en préférant une période de base quinquennale. Elle ne souscrit toutefois pas aux suggestions a) et b) formulées au paragraphe 37.

(M. Oduyemi, Nigéria)

52. Quant aux méthodes permettant d'éviter des variations excessives des quotes-parts des différents pays entre deux barèmes successifs, la délégation nigériane appuie la décision du Comité exposée au paragraphe 49 et estime que les Etats bénéficiant d'une formule de limitation ne devraient pas être inclus dans le processus de répartition des points de pourcentage non couverts en raison de l'application de la formule. Cette mesure ne devrait toutefois pas exclure tout allègement ultérieur pour les Etats Membres subissant de graves difficultés économiques et financières.

53. Pour rendre le barème plus équitable, le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies devrait améliorer la collecte des données servant à estimer le revenu national. L'ajustement des taux d'inflation et la conversion à l'aide des taux de change posent toujours des problèmes et il faudrait étudier davantage les taux de change corrigés des prix et les parités de pouvoir d'achat pour éliminer les écarts dans le barème qui sont actuellement attribués aux problèmes d'inflation et de conversion à l'aide des taux de change.

54. La délégation nigériane souscrit à la conclusion du paragraphe 51 du rapport préconisant l'utilisation du revenu national en appliquant la formule de dégrèvement des pays à faible revenu par habitant pour l'établissement du prochain barème des quotes-parts. Elle estime aussi que la méthode de calcul des quotes-parts est d'autant plus facile à appliquer qu'elle est simple et que le Comité des contributions doit continuer à étudier les éléments de la méthode actuelle pour la rendre plus simple et équitable. Au lieu de recommander l'étude d'éventuelles méthodes de remplacement, la Cinquième Commission devrait pour le moment chercher à élargir la base de ressources de l'Organisation des Nations Unies.

55. La délégation nigériane ne partage pas l'avis de quelques Etats, selon lesquels certains Etats Membres versent l'essentiel des contributions sans aucune compensation, alors que ceux qui paient moins retirent tous les avantages de l'Organisation. Là n'est pas la question. Le fait est que, tout comme certaines circonstances atténuantes avaient été prises en considération en 1946 lors de l'établissement du premier barème des quotes-parts, certains Etats Membres ont actuellement des circonstances économiques et financières atténuantes, qui ne peuvent et ne doivent être négligées lors de l'élaboration des futurs barèmes des quotes-parts, même si l'on continue à utiliser la méthode actuelle. Il ne s'agit pas d'opposer les riches aux pauvres, mais d'inciter toutes les délégations à s'unir dans la recherche d'une méthode de fixation des quotes-parts qui soit équitable, réaliste et pratique.

56. Mme RODRIGUEZ (Venezuela) indique que sa délégation souscrit à la proposition du Comité des contributions de poursuivre son examen des diverses méthodes d'évaluation de la capacité de paiement réelle des Etats Membres. Les méthodes traditionnelles ne tiennent pas compte de la situation actuelle, caractérisée par des taux d'intérêt élevés et une dette extérieure considérable créant de graves difficultés aux pays en développement. Pour l'élaboration des futurs barèmes des quotes-parts, il faut donc mettre au point un moyen systématique d'ajustement, tenant compte de la gravité de la situation économique et financière mondiale, plus particulièrement de la dette extérieure des pays en développement, qui reflète la confusion monétaire et financière internationale.

/...

(Mme Rodriguez, Venezuela)

57. La délégation vénézuélienne se joint à celles qui préconisent de ne pas augmenter les quotes-parts des pays en développement, qui sont tous touchés par la crise internationale. Elle estime aussi qu'il faut réduire la période statistique de base décennale pour tenir plus fidèlement compte des conditions économiques et donner aux indicateurs concernant les années de la fin de la période de base plus de poids qu'à ceux des années du début. Enfin, elle pense qu'il faut continuer à chercher s'il est possible d'utiliser des indicateurs socio-économiques.

58. M. LOURENCO (Portugal) constate que, si le rapport dont est saisie la Cinquième Commission est positif autant que prometteur, il reste beaucoup à faire, et sa délégation espère que le Comité des contributions poursuivra son excellent travail pour pouvoir, à la quarantième session, présenter un barème des quotes-parts qui recevra l'approbation de tous les membres de la Cinquième Commission, qui ne sera pas tentée une fois de plus de faire le travail du Comité des contributions.

59. La délégation portugaise apprécie les efforts déployés par le Comité pour trouver de nouvelles méthodes d'évaluation de la capacité contributive réelle des Etats Membres. Paradoxalement, le Comité est parvenu à la conclusion que l'utilisation des indicateurs considérés aboutirait à des quotes-parts notablement plus élevées pour la plupart des pays en développement. Les résultats de son étude visant à trouver le moyen d'éviter des variations excessives des quotes-parts des différents pays semblent plus ou moins satisfaisants. Toutefois, la délégation portugaise ne peut envisager que le Comité ne soit pas en mesure de tenir compte des difficultés économiques et financières exceptionnelles de certains Etats Membres, comme l'a permis dans le passé le processus d'atténuation des variations extrêmes. Il est aussi douteux que le relèvement quelque peu arbitraire du seuil fixé pour dégréver les pays à faible revenu par habitant, de 2 100 à 2 200 dollars, soit équitable pour tous les membres. Par ailleurs, il est encourageant de constater que le Comité est conscient des graves difficultés que pose à de nombreux pays le fardeau de leur dette extérieure.

60. La délégation portugaise espère que la collecte et l'utilisation des statistiques pour l'élaboration du nouveau barème des quotes-parts de 1985 seront mieux organisées que précédemment, où les calculs, dans une large mesure fondés sur les conjectures et projections du Secrétariat, n'ont pas été dans l'ensemble satisfaisants.

61. M. MARRON (Espagne) fait observer que, si le rapport du Comité des contributions étudie en profondeur les divers éléments actuellement utilisés pour fixer le barème des quotes-parts et contient des suggestions et analyses utiles, le Comité ne s'est pas encore acquitté de son mandat, puisqu'il n'a pas formulé de propositions précises pour la mise en oeuvre des résolutions 36/231 A et 37/125 B.

62. Le revenu national est l'élément le plus important à considérer pour l'élaboration des barèmes des quotes-parts, à condition de le compléter par d'autres indicateurs. La délégation espagnole est quelque peu déçue, par conséquent, d'apprendre par le rapport du Comité qu'il n'existe pas, pour établir les barèmes des quotes-parts, d'autre système viable que celui qui est actuellement en vigueur. Le Comité, après avoir étudié en détail la quatrième solution possible

/...

(M. Marron, Espagne)

retenue par la Cinquième Commission à la trente-huitième session, à savoir l'utilisation de certains indicateurs socio-économiques, conclut qu'une telle solution n'est pas valable à long terme. La question n'ayant pas progressé, la délégation espagnole se demande si c'est parce que le système proposé n'est pas meilleur que celui qui est actuellement utilisé ou parce que le Comité estime a priori que la réforme proposée serait inacceptable en raison de ses incidences négatives sur un grand nombre de pays.

63. D'après ce que la délégation espagnole croit comprendre, toute modification du système actuel conduirait inévitablement à une augmentation des contributions de certains pays et à une réduction pour d'autres, seules les quotes-parts de quelques rares pays demeurant les mêmes. Si ses résultats numériques et conséquences pratiques étaient connus à l'avance, un tel ajustement purement mécanique serait inévitablement rejeté par les pays dont les quotes-parts seraient augmentées. Il faut donc modifier la procédure utilisée pour analyser et proposer les réformes requises dans ce domaine, afin que les membres de la Cinquième Commission adoptent une attitude objective et impartiale à l'égard des modifications de structure proprement dites, sans oublier qu'elles doivent aller dans le sens de la justice et de l'équité. Si des modifications sont effectuées sur cette base, les Etats Membres seront moins disposés à les rejeter et toute conséquence grave pourra toujours être atténuée par l'établissement de plafonds ou limites selon les principes proposés au paragraphe 49.

64. La délégation espagnole constate que des propositions particulières n'ont été formulées que pour deux questions mineures, le dégrèvement des pays à faible revenu par habitant et les méthodes permettant d'éviter des variations excessives des quotes-parts entre deux barèmes successifs. Elle juge les deux propositions acceptables; en effet, le relèvement du seuil prévu pour dégréver les pays à faible revenu par habitant est tout à fait raisonnable et la limitation des augmentations entre deux barèmes successifs répond aux préoccupations exprimées à des sessions précédentes de l'Assemblée générale. La délégation espagnole sait que ces limitations peuvent nuire au caractère progressif des barèmes, mais estime que ces inconvénients sont largement compensés par l'avantage d'être, pour chaque pays, protégé contre les variations excessives des quotes-parts que risque de provoquer le système actuel. En outre, une telle limitation peut à long terme faciliter l'adoption progressive de nouvelles méthodes de calcul des barèmes des quotes-parts, dont l'application pourrait notamment modifier les montants actuels. Pour la même raison, la délégation espagnole trouve la période de base décennale bien trop longue. Puisqu'il existe déjà un mécanisme distinct assurant une certaine stabilité des barèmes et garantissant chaque pays contre des variations excessives, chaque élément du système de répartition des contributions doit remplir sa fonction première. La période considérée pour calculer le niveau des revenus doit donc suivre le plus possible l'exercice budgétaire auquel il correspond pour ne pas s'écartez du principe de la capacité de paiement réelle. Si l'on utilise une période de base plus courte, le niveau de revenu réel de chaque pays se traduira directement dans sa quote-part, ce qui assurera l'application authentique du principe de la capacité réelle. La délégation espagnole accepterait aussi la solution consistant à donner plus de poids aux données des trois dernières années de la période de base, ce qui refléterait plus exactement la capacité de paiement réelle des pays.

/...

(M. Marron, Espagne)

65. Les problèmes d'inflation et de conversion à l'aide des taux de change évoqués aux paragraphes 27 à 33 du rapport sont préoccupants pour tous les pays. L'Espagne, plus particulièrement, a déjà eu l'occasion de préconiser l'adoption d'une procédure globale pour évaluer l'inflation et en éviter les incidences anormales sur le calcul des contributions. Si la délégation espagnole est consciente des possibilités offertes par l'utilisation de facteurs d'ajustement comme les taux de change corrigés des prix et les parités de pouvoirs d'achat, elle se rend compte qu'au stade actuel de la technique il est souhaitable de continuer à étudier les relations entre le mécanisme de conversion traditionnel à l'aide des taux de change et le facteur d'ajustement du revenu national fondé sur les taux de change corrigés des prix et les parités de pouvoir d'achat. La délégation espagnole souscrit à la décision prise par le Comité dans ce sens et espère que des progrès notables seront faits en la matière, tout en s'interrogeant sur l'efficacité de la méthode et la difficulté d'évaluer objectivement les divers éléments qui doivent être pondérés pour déterminer les coefficients permettant de corriger l'inflation et les taux de change officiels.

66. La délégation espagnole est plus optimiste quant à la possibilité d'utiliser des indicateurs économiques et sociaux, même si le Comité des contributions n'a pas réussi à trouver jusque-là de solution de remplacement acceptable. Elle convient que l'application de coefficients de pondération aux différents facteurs pose de véritables difficultés. Toutefois, on pourra peut-être avec des coefficients de pondération différents ou d'autres formules, obtenir de nouveaux résultats qui auront au moins le mérite de justifier un débat en Cinquième Commission et de répondre aux demandes formulées dans la résolution 36/231 A.

La séance est levée à 13 h 5.